

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 mars 2013 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1330487A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu les arrêtés du 20 juin, du 6 juillet, du 21 novembre 2011 et du 3 avril 2012 portant nomination
à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

2° Collège des représentants des usagers du système de santé

Mme Soizic MIRZEN, Association Spina Bifida Handicaps, suppléante.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Thierry DAËL, région Bretagne, titulaire.

M. Thierry LEBLANC, région Poitou-Charentes, titulaire.

M. Claude BERRARD, région Poitou-Charentes, suppléant.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire

Mme Stéphanie DESCHAUME, régime social des indépendants, suppléante de M. Gérard QUEVILLON.

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

Mme Magali SIERRA, centre technique des institutions de prévoyance, suppléante de Mme Christine MEYER.

7° Collège des offreurs de service en santé

Au titre des services de soins infirmiers à domicile

Mme Paloma MORENO-ELGARD, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), suppléante de M. André FLAGEUL.

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées, désignées sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Philippe CALMETTE, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles (FEGAPEI), titulaire.

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes en difficultés sociales, désignées sur proposition de la section sociale du Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale

Mme Lise FENDER, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), suppléante de Mme Maryse LEPEE.

Au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, désignés sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé

Mme Catherine KIRNIDIS, représentante des infirmiers, titulaire.

8° Collège des représentants des organismes de recherche, des industries des produits de santé et des personnalités qualifiées

Au titre des personnalités qualifiées

Mme Mireille ELBAUM.

M. Didier HOUSSIN.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir:

2° Collège des représentants des usagers du système de santé

Mme Michèle CHATAIGNER, Association des accidentés de la vie – FNATH, titulaire.

M. Jacques DESCHAMPS, Ligue nationale contre le cancer, titulaire.

Mme Martine LEROY, le Planning familial, titulaire.

Mme Jocelyne NOUVET-GIRE, Association française des sclérosés en plaques (AFSEP), suppléante de M. Jacques DESCHAMPS.

3° Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Claude BERRARD, région Poitou-Charentes, titulaire.

M. Bernard GAILLARD, région Bretagne, titulaire.

Mme Chantal VACHERON, région Poitou-Charentes, suppléante.

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire

M. Pascal PERROT, régime social des indépendants, suppléant de M. Gérard QUEVILLON.

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

Mme Évelyne GUILLET, centre technique des institutions de prévoyance, suppléante de Mme Christine MEYER.

7° Collège des offreurs de service en santé

Au titre des services de soins infirmiers à domicile

Mme Line LARTIGUE-DOUCOURE, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), suppléante de M. André FLAGEUL.

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées, désignées sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Guy HAGEGE, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles (FEGAPEI), titulaire.

Au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, désignés sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé

Mme Maryse ALCINDOR, représentante des infirmiers, titulaire.

8° Collège des représentants des organismes de recherche, des industries des produits de santé et des personnalités qualifiées

Au titre des personnalités qualifiées

M. Marc DUPONT.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 mars 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL